

Revalorisation :

Un “socle” insuffisant

Un “Pacte” inacceptable

Les annonces du 21 avril de Macron à Ganges confirment ce que l'on savait depuis le début des discussions avec le ministère sur la question de la revalorisation : c'est très insuffisant pour la partie inconditionnelle (le “Socle”, inacceptable pour la partie “Pacte”, une provocation au final !

Pourtant, les personnels de l'éducation ont urgemment besoin d'augmentations de salaires. La perte de pouvoir d'achat avoisine les 25% sur les 20 dernières années. L'inflation continue de grimper. Le point d'indice n'a pas connu d'augmentation substantielle depuis 2010.



1. Un “socle” insuffisant

La partie inconditionnelle de la revalorisation est composée de trois parties :

1. l'augmentation de l'ISOE/ISAE (et indemnités correspondantes pour les CPE, psyEN et professeur·es documentalistes), pour les porter à 2550 bruts/an. Cela correspond à une augmentation de moins de 100€ net;

2. l'augmentation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7 selon les montants suivants :

échelon 1 : + 795€	échelon 2 : + 667€	échelon 3 : + 1128€	échelon 4 : + 1146 €
échelon 5 : + 1521€	échelon 6 : + 1368€	échelon 7 : + 513€	échelon 8 et suivants : +0€

Les professeur·es contractuel·les ne peuvent compter que sur une augmentation de 300€ bruts de la prime d'attractivité !

3. des mesures de carrière : facilitation d'accès à la hors classe (par un passage d'un taux de promotion de 18% par an à 23% à terme) et à la classe exceptionnelle (par la fin de la limitation de la classe exceptionnelle à 10% du corps)

L'analyse de SUD

Cette augmentation est très insuffisante :

1. elle est de **1,9 milliards d'euros par année civile**, ce qui est très peu rapporté à la masse salariale des personnels concernés
2. cela se traduit par une **moyenne de 5,5% par personnel**, très loin des 10% annoncés par Macron pendant la campagne
3. elle **exclut les personnels non enseignants**, notamment les AED et AESH

Pendant ce temps, le budget de l'armée explose avec une augmentation de 3,1 milliards d'euros en 2024 ! Le budget du SNU s'élève à 140 millions. Le refus d'augmenter significativement les personnels de l'éducation est un choix politique !

2. Un "Pacte" inacceptable

La mouture finale du Pacte est maintenant connue. Il consiste à accepter 1, 2 ou 3 "missions" rémunérées chacune 1250 € bruts/an. Voici les missions en question, avec la quotité horaire exigée.

1250 € bruts / an =	Premier degré	Second degré
Tranche de 24h	soutien en 6e	remplacement de courte durée
Tranche de 24h	stages de réussite pendant les vacances, soutien renforcé aux élèves dans les écoles	devoirs faits, stages de réussite pendant les vacances, soutien renforcé aux élèves dans les écoles
Forfait annuel	coordination de projets CNR, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination du dispositif découverte des métiers dès la 5e	coordination de projets CNR, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, coordination du dispositif découverte des métiers dès la 5e

Pour les distribuer, les chef-fes d'établissement ou les directeurs-rices d'école devront d'abord identifier les "besoins" et présenter une répartition en Conseil pédagogique ou en Conseil des maîtres. Ils et elles devront ensuite répartir en priorité les remplacements de courte durée (2nd degré) et le soutien en 6e (1er degré), avant de distribuer les pactes liés aux autres missions s'il en reste. On peut imaginer, tant l'accent est mis sur les rem-

placements de courtes de durée par Macron et Ndiaye, qu'en réalité l'essentiel des enveloppes de Pacte sera prévu pour cela (et que donc très peu ira au premier degré). Ce sont à la fin les chef-fes d'établissement ou les directions d'école en lien avec les IEN qui distribueront les pactes ! Les chef-fes d'établissement percevront 1 000 euros pour le faire.

L'analyse de SUD



Pour SUD, le projet de Pacte est inacceptable :

1. il renforce les **inégalités hommes/femmes et valides/personnes handicapées** : les hommes dits valides sont plus à même de prendre en charge des missions supplémentaires
2. il **allonge le temps de travail**, alors même que les études montrent que les enseignant-es en France travaillent déjà plus de 43h par semaine
3. il donne un **pouvoir démesuré à la hiérarchie**, chef-fes d'établissement et IEN, mais aussi aux directions d'école
4. il entérine les **suppressions de postes de remplaçant-es**

SUD appelle les personnels à :

- définir des revendications et moyens d'action pour obtenir de vraies augmentations de salaires, pour tous les personnels
- porter largement la discussion autour du caractère néfaste du Pacte et décider collectivement de son **refus pur et simple** dans les écoles et établissements
- porter en CA, par des pétitions etc., le refus du Pacte et les revendications salariales

Il faut refuser le Pacte et sa logique !

SUD éducation rappelle que le Pacte ne peut être imposé à aucun personnel et se tiendra à disposition des personnels pour argumenter, mobiliser et défendre les collègues qui subiraient des pressions.